

Comité de cohabitation

Centre de services scolaire Marie-Victorin

Québec



Construire la réussite, bâtir demain.

La mise en place d'un comité de cohabitation est un mécanisme de concertation utilisé par le Centre de services scolaire Marie-Victorin lors de la réalisation de projets de construction de nouvelles écoles ou, lorsque la situation le justifie, dans le cadre de travaux majeurs à une école existante.

PROCESSUS DE COMMUNICATION POUR LES NOUVEAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE SCOLAIRE

- les personnes résidant en périphérie du projet sont, dans un premier temps, conviées à une soirée d'information où ceux-ci sont invités à participer au comité de cohabitation;
- ensuite, les personnes intéressées à participer au comité de cohabitation doivent soumettre leur candidature;
- s'ils se qualifient à participer au comité, les candidats sont acceptés;
- dans le cas où les candidatures dépasseraient le nombre de postes à combler, une sélection aléatoire est effectuée;
- le déroulement habituel d'un comité de cohabitation comporte normalement quatre (4) rencontres;
- une fois le projet en cours, l'ensemble de la population est également informée des différentes perturbations occasionnées par la présence du chantier, au moyen d'infolettre « INFO-TRAVAUX ».



COMPOSITION TYPE D'UN COMITÉ DE COHABITATION

- représentants des résidents du secteur;
- responsables du projet du CSS Marie-Victorin;
- représentants d'organismes concernés par le projet (par ex. CPE);
- direction de la future école;
- membre de la municipalité concernée.

LE COMITÉ DE COHABITATION A POUR BUT :



INFORMER

les représentants des résidents des détails du projet et des échéanciers de construction



RECUEILLIR

leurs commentaires et suggestions



MINIMISER

les impacts en lien avec la présence d'un chantier de construction



INTÉGRER

favorablement la nouvelle école au cœur de sa communauté

→ Vous pouvez consulter le site infrastructures.csmv.qc.ca pour plus d'informations à ce sujet.